Cahier des charges pour un accompagnement afin d’élaborer et mettre en œuvre un plan d’action climat

Version du 1er avril 2025

Le Canton propose une liste de missions et tâches qui peuvent être accomplies par un prestataire externe ou un.e employé.e communal.e. La Commune est libre de définir précisément le cahier des charges du mandat ou poste qui peut prendre plusieurs orientations selon les besoins et le contexte sur la base des propositions ci-dessous. Le document ne peut pas être repris en l’état pour un mandat, une sélection est nécessaire.

|  |  |
| --- | --- |
| **Mission** | **Tâches** |
| **Elaborer un plan d’action (plan climat, PECC, autre)** | * Participer à la rédaction du rapport (selon le modèle proposé par le Canton si subvention) * Réaliser et rédiger l’analyse de l’état des lieux, sur la base des données issues des outils cantonaux et des informations fournies par la Commune * Guider la Municipalité dans la définition d’objectifs * Identifier et prioriser, avec la Municipalité ou les personnes en charge du suivi du plan, les actions les plus pertinentes pour la Commune (sur la base du Catalogue de fiches-action proposé par le Canton en cas de subvention) * Proposer un plan d’actions à la Municipalité * Identifier les ressources à disposition et appuyer administrativement la Commune dans ses demandes * Elaborer / mettre à jour une planification énergétique |
| **Coordonner – mettre en réseau**  *Fiche PECC – toutes* | * Faciliter la mise en œuvre des actions définies dans le PECC :   + Définir de nouveaux processus internes   + Proposer des adaptations aux règlements communaux et outils d’aménagement du territoire   + Suivre les mandats de spécialistes (énergie, biodiversité, évt mobilité, domaines transversaux, etc.)   + Coordonner un réseau d’experts\* (experts qui réalisent des audits énergétiques, contrôles des bâtiments thermiques, font l’inventaire du patrimoine arboré, etc.).   + Coordonner les actions communales avec celles des communes de la région. * Participer au suivi de la mise en œuvre (indicateurs-clé, tableau de suivi, évaluation, ajustements, etc.) * Participer à la commission durabilité-énergie-climat * Collaborer au déploiement des actions de communications * S’assurer que les projets de la commune soient examinés sous l’angle durabilité-énergie-climat (commission ou autre processus) * Soutenir la Municipalité en tant qu’expert pour rédiger des préavis, répondre aux motions/postulats en lien avec la durabilité-énergie-climat |
| **Gérer le fonds énergie, climat ou/et durabilité**  *Fiche PECC no2* | * Soutenir la Municipalité dans l’élaboration d’un règlement * Gérer les subventions * Proposer les affectations possibles * **…** |
| **Informer – sensibiliser – accompagner la population**  *Fiche PECC no 4, 6, 9, 10, 14, 15, 17, 18, 20, 21* | * Être un point de contact pour la population * Fournir un 1er niveau d’information pour toutes les questions en lien avec l’énergie (information financement, subvention, etc.) et orienter vers les experts si nécessaire * Organiser les actions pour mobiliser la population (action biodiversité, appel d’offre groupé, information dans les ménages, action éco-logement, etc.) * Communiquer auprès des propriétaires et des entreprises sur la stratégie énergétique communale (planification énergétique) … |
| **Mettre en œuvre les mesures liées à l’énergie**  *Fiche PECC no 10, 11, 12, 14, 15* | * S’assurer de la mise en œuvre de la planification énergétique * S’assurer du suivi du processus de Labellisation Cité de l’énergie : préparer les audits avec le conseiller Cité de l’énergie, s’assurer du suivi du plan d’action Cité de l’énergie * Etre en charge du suivi énergétique des bâtiments communaux : élaborer un état des lieux, proposer des optimisations, planifier les rénovations et les installations solaires, viser des performances énergétiques élevées lors de rénovation ou de nouvelles constructions * Initier ou accompagner les projets de chauffage à distance * Etre en charge de l’optimisation de l’éclairage public (consommation, pollution lumineuse) * Police des constructions :   1) mettre en place la procédure de contrôle de la conformité des projets de construction en phase de permis de construire, selon la loi sur l’énergie ;  2) contrôler les dossiers énergie des permis de construire pour les aspects relevant de la compétence de la commune ou assurer la coordination avec les mandataires en charge du contrôle ;  3) Mettre en place les processus et procédures de contrôle de conformité énergétique des constructions durant la phase réalisation (post-permis de construire)  4) Effectuer les contrôles et, cas échéant, assumer les tâches de demande de mise en conformité des constructions non conformes   * Proposer des projets concrets pour le territoire (privés et entreprises) : appel d’offre groupé pour le solaire, centrale solaire participative, projet de sobriété ou d’efficience énergétique, bornes de recharge publiques pour les véhicules électriques, etc. |
| **Mettre en œuvre les mesures liées à la mobilité** | * Suivi et coordination des projets en lien avec la mobilité * Réalisation de mandats de mobilité * … |
| **Mettre en œuvre les mesures liées à la biodiversité** | * Suivi et coordination des projets en lien avec la biodiversité * … |

\*Articulation avec les experts énergie : Audit énergétiques, contrôle des bilans thermiques et formulaires énergies, contrôle de chantier sont réalisés par des pro-certifiés. Les bureaux intercommunaux pour ce type de prestation sont une option pour les petites communes.

**Profil**

|  |  |
| --- | --- |
| **Formation** | Master ou titre jugé équivalent dans les domaines du climat, de la durabilité, de l’énergie, de la mobilité ou de la biodiversité. |
| **Expériences** | Expérience pratique dans une commune ou en collaboration avec les communes dans les domaines précités. |
| **Connaissances** | * Connaissances de base sur l’ensemble des thèmes du catalogue de fiche-actions du Canton * Connaissances spécifiques sur plusieurs thèmes liés à l’énergie, au climat et à la durabilité, notamment : aménagement du territoire, bâtiments, production énergétique, mobilité, biodiversité, dangers climatiques. * Connaissances de base de la politique climatique de la Confédération et du Canton de Vaud, ainsi que des leviers d’actions des communes vaudoises dans ces domaines |
| **Autre** | Absence de conflits d’intérêt. |
| **Références** | Le Canton demande 2 références couvrant minimum 2 volets du catalogue de fiches-action (transversal, énergie et mobilité, adaptation) dans le cadre des demandes de subvention. |